



Conseil municipal du 2 novembre

► Budget : les changements causés par la crise

2-(23660). FINANCES : Budget principal : décision modificative n°2
61-(23662). FINANCES : Budget annexes : décision modificative n°2
62-(23800). FINANCES : Régie lumière : décision modificative n°2

La crise sanitaire impacte tous les Grenoblois-es et en premier lieu les plus précaires. La Ville de Grenoble et son CCAS ont mis en œuvre des actions permettant d'accompagner au mieux chacun pendant cette période. En tant qu'employeur, la Ville a continué à payer tous les agent-es contractuel-les privé-es d'activité tels que les animateurs-rices périscolaires par exemple. Elle a aussi maintenue ses subventions aux actrices et acteurs associatifs, malgré l'arrêt imposé de nombreux projets.

Ses choix décidés par solidarité, ont eu un impact négatif sur les finances de la ville, car en plus de maintenir l'essentiel de ses dépenses, il a fallu faire face à :

- De nouvelles dépenses dues à la nécessité

d'acheter des équipements de protection individuelles pour les agents ainsi que pour les Grenoblois-es (>1,2 million €), ou le versement de l'aide alimentaire pour les familles les plus précaires (0,4 million €) par exemple

- Des baisses des recettes du fait de l'absence de facturation du périscolaire ou de la restauration scolaire pendant le confinement alors que les personnels sont payés par la Ville (qui ne bénéficie pas des mesures de chômage partiel comme les entreprises privées) et de la baisse des recettes de billetterie (du théâtre, des équipements sportifs...)

Ces hausses de dépenses et baisses de recettes sont partiellement compensées par des économies de fonctionnement (chauffage dans les équipements fermés, renforts et remplacements du fait de la possibilité de redéploiements internes, annulations d'évènements...). Malheureusement l'Etat n'apporte pas les aides nécessaires aux collectivités pour leur permettre de maintenir leurs

investissements qui sont essentiels pour préparer les transitions écologiques et climatiques indispensables à un avenir viable pour toutes et tous.

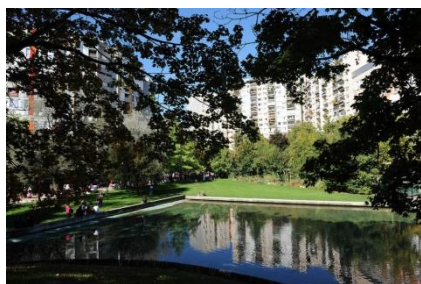
L'effet de la crise va, dès 2020, replonger les finances de la Ville dans une situation très fragile avec une épargne nette attendue négative. Alors qu'elle était de 9 millions € en 2019. Sans aides de l'Etat, cette situation devrait s'aggraver sur 2021-2022 du fait de recettes atones et de dépenses alourdies par les conséquences de pandémie.

Hakim Sabri, Adjoint aux Finances et à la Comptabilité écologique, déclare : « *La crise sanitaire nécessite des mesures fortes pour accompagner les Grenoblois-es et structures associatives. 1^{ère} ligne pour construire de la solidarité et du lien social, les territoires sont au cœur des solutions. Ceci a un impact important sur les finances de la Ville puisque l'épargne nette chute de plus 1,5 million €. Cet impact risque d'être durable, si les collectivités ne bénéficient pas, comme les entreprises privées, d'aides de l'Etat.* »

► Villeneuve : vers un cadre de vie amélioré

4-(23042). ENVIRONNEMENT : Convention financière entre Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble pour l'étude de faisabilité sur la gestion durable de l'eau du parc Jean Verlhac.

5-(23043). ENVIRONNEMENT : Convention financière entre Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble pour les travaux d'engazonnement de la crique centrale et de réaménagement du parvis des immeubles 50 et 60 galerie de l'arlequin de la Villeneuve



Suite aux aménagements déjà réalisés (mise en place d'une structure en bois au centre de la crique, création de cheminements piétons, plantations d'arbres), et en préfiguration du réaménagement plus global de la crique centrale prévu dans le nouveau programme de renouvellement urbain ANRU 2, une convention financière va être signée entre Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble pour les travaux d'engazonnement de la crique centrale et de réaménagement du parvis des immeubles 50 et 60 galerie de l'arlequin de la Villeneuve.

Ces aménagements transitoires comprendront : l'engazonnement, l'amendement de la terre pour la partie crique centrale et la réfection du stabilisé ; la

création d'un espace vert ; la mise en place d'une borne d'arrosage et d'une fontaine ; la mise en place d'un mât d'éclairage.

En parallèle, la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole ont souhaité missionner une étude de faisabilité concernant la gestion durable de l'eau dans le parc, permettant d'alimenter le programme et le projet de rénovation du lac de la Villeneuve. Une seconde convention concerne donc l'étude de faisabilité sur la gestion durable de l'eau du Parc Jean Verlhac ainsi que les campagnes d'analyses de l'eau de forage réalisées sur la période mars-octobre 2020. La Ville de Grenoble s'engage à verser à Grenoble Alpes Métropole le montant correspondant au coût global de l'étude de faisabilité auquel s'ajoutent les dépenses d'analyse de la qualité de l'eau commanditée en lien avec l'étude.

Gilles Namur, Adjoint à la Nature en ville, aux Espaces publics, à la Biodiversité et à la Fraîcheur, déclare : *«Logements, espaces publics, équipements,... avec le projet d'écoquartier populaire de la Villeneuve, la Ville souhaite améliorer le quotidien de plus de 10 000 habitant-es ! Elle requalifiera les principaux lieux de vie du quartier, la crique centrale, le parc et le lac, pour un cadre de vie plus agréable, un véritable îlot de fraîcheur pour toutes et tous ! »*

► Des logements en accession sociale développés à la Presqu'île grâce à l'organisme de foncier solidaire de la Métropole

6-(24021). URBANISME AMENAGEMENT : ZAC Presqu'île - Secteur Cambridge - Autorisation donnée à la SEM InnoVia de céder le tènement CC3 à Grenoble-Alpes Métropole en vue de la réalisation d'un programme immobilier porté par l'Organisme de Foncier Solidaire Grenoble Alpes



L'aménagement du secteur Cambridge sur la Presqu'île continue. Un troisième bâtiment du projet ABC va être réalisé par Grenoble Habitat en accession sociale à la propriété au sein du secteur Cambridge.

Afin de permettre le financement du projet, l'organisme de Foncier Solidaire de la Métropole (OFS) apportera son concours à Grenoble Habitat. La Métropole acquerra le terrain puis dotera l'OFS de ce terrain. L'OFS conclura un bail réel solidaire avec Grenoble Habitat qui construira le bâtiment puis avec les futurs propriétaires des logements. Les ménages pourront ainsi accéder à ces logements sous condition de plafond de ressources et s'acquitteront

ensuite d'une redevance foncière auprès de l'OFS.

Pierre-André Juven, Adjoint à la Santé et l'Urbanisme, déclare : « Ce nouveau bâtiment en accession sociale en plein cœur de la Presqu'île sera réalisé grâce à un montage innovant permettant de développer du logement à prix maîtrisé pour les ménages de la Métropole, le tout dans un bâtiment exemplaire sur le plan environnemental ! »

► Un nouveau logement pour les femmes victimes de violences

60-(23930). HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Convention de mise à disposition gratuite d'un logement communal entre la Ville de Grenoble et l'association Solidarité Femmes Miléna



© AdobeStock

A l'occasion de la clôture de la Quinzaine contre le racisme et les discriminations le 27 mars 2019, la Ville de Grenoble a présenté les objectifs et le plan d'actions du Livre Blanc, fruit d'une concertation avec une vingtaine d'associations engagées sur le terrain, pour lutter contre les discriminations liées au genre et aux sexualités. Dans ce contexte, la Ville de Grenoble a pris l'engagement de renforcer

l'offre d'hébergement pour les femmes victimes de violences en mettant à disposition de l'association Solidarité Femmes Miléna, un logement communal à proximité du centre de Grenoble.

Cette action est par ailleurs inscrite dans le plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les genres et les sexualités, sur l'axe lutte contre les violences faites aux femmes.

L'association Solidarité Femmes Miléna a pour objet l'accueil, l'écoute, l'hébergement et l'accompagnement des femmes victimes de violences physiques, psychologiques, sexuelles, familiales...

L'association gère 70 unités d'habitation dans l'agglomération grenobloise et accueille 90 femmes ainsi qu'une centaine d'enfants. Le service Agora -accueil de jour- accueille chaque année près de 700 femmes et environ 500 enfants témoins des violences familiales. Il reçoit également jusqu'à 7 000 appels par an.

L'association Solidarité Femmes Miléna contribue à la politique de santé publique mise en œuvre par la Ville déclinée dans les orientations du Plan Municipal de Santé 2016-2020 :

Orientation 1 : améliorer l'accès aux soins et à la prévention pour toutes et tous et plus spécifiquement pour les personnes en situation de précarité ;

Objectif 2 : rendre effectif l'accès aux droits et aux soins ;

Orientation 3 : agir pour la santé des publics et situations

qui demandent une attention particulière ;

Objectif 4 : promouvoir la santé mentale à tous les âges de la vie.

Ainsi, et conformément aux engagements pris dans le cadre du Livre Blanc, la Ville de Grenoble propose de mettre à disposition de l'association une maison d'habitation d'une superficie de 65 m² et d'un terrain clôturé de 360 m², pour une durée de trois ans. La valeur locative s'élève à 7 354 euros (valeur 2019). L'association prendra en charge les dépenses de fluides en totalité.

Chloé Le Bret, Conseillère municipale déléguée à l'Égalité des droits, déclare : « La lutte contre les violences faites aux femmes et aux minorisé-es de genre, qu'elles soient physiques, psychiques, économiques, est une priorité pour la Ville de Grenoble.

Le mois dernier par exemple, une collecte de protections périodiques a permis de récolter 22 000 dons pour lutter contre la précarité menstruelle, des actions de sensibilisation contre le harcèlement de rue ont été menées sur l'espace public avec des associations, et des ateliers avec Edith Maruéjols ont eu lieu avec des enfants de l'école Clemenceau autour des inégalités entre filles et garçons... Aujourd'hui, la Ville poursuit son engagement en mettant à disposition de l'association Solidarité Femmes Miléna un logement dédié à l'accueil de femmes victimes de violence. Le nouveau confinement fait craindre une augmentation du nombre de violences domestiques. C'est pour cela que la Ville s'est

mobilisée avant même l'annonce pour trouver des solutions concrètes de mise à l'abri des personnes victimes de violences conjugales. »

► Les places Victor Hugo et Edmond Arnaud se rafraîchissent

41-(23893). **ENVIRONNEMENT :**
Dotation de soutien à l'investissement local - Demande de subvention pour l'acquisition de véhicules gaz et électriques, le réaménagement et la désimperméabilisation de la place Victor Hugo et la création d'un îlot de fraîcheur sur la place Edmond Arnaud



Face aux températures caniculaires en été, il est important pour Grenoble de réaménager ses espaces publics afin de limiter les fortes chaleurs.

La place Victor Hugo et la place Edmond Arnaud, au cœur de la ville, seront transformées afin de mieux prendre en compte les enjeux de demain. Les sols seront désimperméabilisés, des arbres et arbustes plantés et les eaux pluviales gérées sur site. Sur la place Victor Hugo, l'accent sera mis sur la favorisation de la biodiversité et sur la place Edmond Arnaud, des brumisateurs seront installés.

Gilles Namur, Adjoint à la Nature en ville, aux Espaces

publics, à la Biodiversité et à la Fraîcheur, déclare : « Ces deux places situées au cœur des usages des Grenoblois et des Grenobloises seront transformées pour garantir à tous et toutes un espace encore plus agréable en été. Une végétalisation abondante en pleine terre, une meilleure gestion des eaux pluviales et l'apport de la lucidité autour de l'eau favoriseront une réappropriation de ces espaces publics par les habitant-es au sein de véritables îlots de fraîcheur au cœur de la ville ! »

► Participation au concours European : un tremplin pour la Bastille !

29-(23935). **URBANISME AMENAGEMENT :** Acte de candidature à la 16^{ème} édition du concours européen European avec le site de la Bastille

Pour sa 16^{ème} édition, le concours European mettra en avant des projets permettant de faire face au changement climatique et aux inégalités sociales. Réservé aux jeunes professionnel-les des milieux de l'architecture, de l'urbanisme ou encore du paysagisme, ce concours d'idées se déroule sur deux ans dans une vingtaine de pays européens. Les collectivités locales proposent des sites avec des enjeux forts, qui sont ensuite soumis à un processus de sélection.

Après avoir réalisé une étude du site de la Bastille pour identifier ses principaux atouts, contraintes et enjeux,

la Ville de Grenoble propose de candidater au concours European. L'objectif ? S'enrichir de la créativité de ces jeunes équipes pluridisciplinaires et gagner en notoriété au niveau national et international. Les lauréats obtiennent une enveloppe pour réaliser le projet présenté.

Le concours sera lancé en avril 2021 pour une annonce des résultats en décembre.

Pierre-André Juven, Adjoint à la Santé et l'Urbanisme, déclare : « Le concours European représente une belle opportunité pour le site de la Bastille, tout en donnant un objet d'étude particulièrement intéressant pour les jeunes professionnel-les des métiers de l'urbanisme afin de valoriser ce lieu au patrimoine et aux richesses importantes, situé tout proche du centre-ville, tout en protégeant sa biodiversité extraordinaire. »

► Une conciergerie conviviale et solidaire pour la Villeneuve !

47-(22219). **POLITIQUE DE LA VILLE :** Convention financière entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole concernant le soutien financier au projet de création d'un local de conciergerie porté par la régie de quartier

Porté par la régie de quartier Villeneuve - Village Olympique, le projet de création d'un local de conciergerie au pied du silo de parking de l'Arlequin devrait aboutir à la fin de cette

année 2020. La convention entre la Ville et Grenoble-Alpes Métropole permettra de fixer les modalités de soutien financier au projet.



Elisa Martin, Adjointe aux Quartiers populaires et à l'Égalité républicaine, déclare : « Cette conciergerie est un nouveau lieu de vie et de services de proximité pour les habitant-es du quartier. Mis en place dans le cadre du projet ANRU, d'une superficie de 350m², cette conciergerie, créée par et pour ses usager-es, sera un espace de partage et de créativité qui comprendra un espace central convivial, une outil-thèque, un fab-lab, des ateliers de bricolage et un repair café. Cette philosophie tournée autour du bricolage et de la réparation permettra de conjuguer impératifs sociaux et écologiques. »

► Grenoble soutient l'association SOS MEDITERRANEE

11-(24108). ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE : Adhésion à la plateforme de l'association SOS MEDITERRANEE

Fidèle à sa tradition de ville accueillante, Grenoble apporte son soutien à la mission de SOS MEDITERRANEE en

adhérant à sa plateforme (5000 € pour l'année 2020).

Le phénomène migratoire, depuis 2011, a eu pour conséquence une multiplication des migrations par la mer, appelant les Etats, puis les organisations non-gouvernementales, à se mobiliser afin de porter secours aux migrants, dont les embarcations de fortune mènent bien souvent à des situations dangereuses, mettant leur vie en péril, et à des désastres humains.

Cela fait désormais cinq années que SOS MEDITERRANEE opère en Méditerranée centrale. En cinq ans, l'association a dû faire face à une forte détérioration du contexte dans lequel elle intervient. Mais en parallèle, des milliers de citoyennes et de citoyens se sont engagés, notamment à Grenoble.

Alors que les Etats se désengagent toujours plus de leurs responsabilités en matière de secours en mer et de débarquement des personnes rescapées dans un lieu sûr, plusieurs collectivités locales ont décidé d'apporter leur soutien à la mission de SOS MEDITERRANEE.

L'association a lancé un projet de plateforme réunissant l'ensemble des collectivités territoriales françaises et européennes désireuses de soutenir sa mission. Cette plateforme réunira, à terme, tous les niveaux de collectivités, des plus petites communes aux plus grandes régions, en passant par les intercommunalités et les départements. Elle apportera

une visibilité ainsi qu'une envergure, d'abord nationale puis européenne, à leur engagement. Nombreuses sont celles ayant déjà adhéré depuis la rentrée.

Lieux d'échanges d'idées et d'innovations sociales et politiques, les collectivités territoriales constituent une force d'appui et de levier politique pour le plaidoyer et la mobilisation citoyenne dans les territoires afin d'exiger des Etats et des institutions européennes le respect des législations nationales et supranationales régissant le sauvetage en mer. L'enjeu n'est pas seulement celui de milliers de vies en détresse en mer ; c'est le principe même du devoir d'assistance qui est aujourd'hui dangereusement remis en cause dans les eaux internationales aux portes de l'Europe.

Emmanuel Carroz, Adjoint à la Mémoire, aux Migrations, et aux Coopérations internationales, déclare : « Grenoble est riche d'une longue tradition d'accueil, et continue à met en œuvre, au quotidien, des réponses aux enjeux autour de l'accueil et des urgences liées aux migrations.

La Ville de Grenoble est fière de prendre sa part dans ce réseau de collectivités qui voit en l'action de SOS MEDITERRANEE une solidarité nécessaire par-delà les frontières. »

► Un nouveau local pour Le Fournil !

49-(23889) ; action sociale / Convention de mise à disposition gratuite de

locaux entre la ville de Grenoble et l'association Le Fournil et subvention de fonctionnement exceptionnelle.

Depuis 1995, l'association Le Fournil située au 2 rue George Sand offre aux personnes sans domicile des repas, un lieu de vie, d'échange, de communication, en toute convivialité. Dans le cadre du projet ZAC Flaubert, le hangar accueillant l'association doit être démoli.

La Ville, via sa politique de soutien aux associations et sa démarche de lutte contre la précarité, a proposé de reloger l'association dans l'ancienne école Claude Bernard (17 quai de la Graille). L'espace, offrant une superficie de près de 1150m², a été aménagé pour répondre aux besoins de l'activité, notamment la restauration du midi.

Le Fournil porte également le projet « Cuisines du Cœur », lauréat du Budget participatif 2019. Ce projet a pour ambition de créer deux cuisines : une fixe qui produira des repas pour les personnes précaires et une mobile pour proposer des ateliers dans l'espace public. La Ville fournira du matériel à l'association pour mener à bien son projet : équipement de cuisine, deux chambres froides, un lave-vaisselle ou encore une armoire pour ranger les produits d'entretien.

Face à des dépenses supplémentaires liées à l'installation dans les nouveaux locaux, la Ville de Grenoble alloue à l'association Le Fournil une subvention exceptionnelle pour l'année

2020, d'un montant de 9 875 euros.

Céline Deslattes, Conseillère municipale déléguée à la Grande précarité, déclare : « *Le Fournil fait bien plus que servir des repas : c'est un véritable lieu de repos, de pause, de soutien et de partage pour les personnes sans domicile qui vivent un quotidien si difficile. Il est primordial que cette association puisse perdurer dans les meilleures conditions. Ce nouveau local leur permettra d'amplifier leur activité et d'aider encore plus de personnes.*

L'association Le Fournil est par ailleurs un partenaire essentiel de la Ville qui, avec les autres associations, travaille à la coordination et la mise en place d'un accueil de jour collectif et la mise à l'abri pendant le confinement. »

► Ouagadougou et Grenoble amplifient leur rapprochement

7-(23541). ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE : Convention spécifique de partenariat pour la création d'un centre d'expertise en énergie solaire à Ouagadougou.

10-(23786). ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE : Avenant financier à la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Planning familial 38 au titre du projet mené dans le cadre de la coopération Grenoble Ouagadougou en 2020.

8-(23829). ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE : Convention entre Tétraktys (Association de coopération pour le développement local des

espaces naturels) et la ville de Grenoble dans le cadre de ses coopérations décentralisées avec les villes d'Ouagadougou (Burkina-Faso) et Bethléem (territoires palestiniens) pour la mise en œuvre d'un programme d'éducation à la citoyenneté mondiale, « Graines de citoyens du Monde ».

Les Villes de Ouagadougou et de Grenoble ont signé une convention cadre triennale 2020-2022 pour approfondir leurs échanges engagés depuis une vingtaine d'années.

Emmanuel Carroz, Adjoint à la Mémoire, aux Migrations et aux Coopérations internationales, déclare : « *La convention passée entre Grenoble et Ouagadougou marque la volonté de nos deux collectivités à poursuivre leur coopération, non seulement pour un développement économique et durable partagé, mais aussi pour rapprocher nos cultures, nos valeurs, dans une logique d'ouverture et de solidarité. »*

- la Ville de Grenoble et Schneider Electric verseront 15 000 € chacun pour créer un centre d'expertise en énergie solaire à Ouagadougou. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet « Villes durable en Afrique », qui a permis au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères d'attribuer à Grenoble une subvention de 45 000 €. Il permettra à la Ville de Ouagadougou de poursuivre son objectif d'atteindre 30% de la consommation électrique nationale tirée de l'énergie solaire en 2025-2030.

- le Planning Familial 38 et l'association burkinabè

RENASAGE (Réseau National des associations œuvrant pour la Santé Reproductive, les Droits et le Genre) souhaite approfondir leur coopération. Depuis 2003, les deux associations étaient partenaires et actrices d'un programme « Réduction des risques sexuels ». Pour les années 2020 et 2021, elles souhaitent mettre en place des actions de sensibilisation, de formation ou encore de soutien des acteurs et actrices de la santé burkinabés.

- depuis 2013, l'association Tétraktys conduit le projet « Graines de citoyens du Monde ». Ce projet, d'abord débuté au titre du partenariat Grenoble-Ouagadougou, a été étendu à la Ville de Bethléem. Son objectif ? Déconstruire les représentations mutuelles des élèves et contribuer à l'ouverture au monde au travers d'activités (échanges épistolaires, vidéos, animations, sorties) entre les trois territoires. A Grenoble, l'école primaire Christophe Turc est pressentie pour participer au projet.

► Salle du Conseil municipal : lancement de l'opération de réfection

38-(23890). PATRIMOINE MUNICIPAL :
Projet de réfection de la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville – Lancement de l'opération et montant prévisionnel des travaux.

Le 30 septembre 2019, l'Hôtel de Ville a fait l'objet d'un sinistre au feu occasionnant des dégâts considérables sur la partie Est du bâtiment, condamnant l'usage de la salle du Conseil Municipal, des salles de réception (salon d'honneur, salle des mariages), du hall d'honneur et de tous les locaux attenants (4 salles de réunion, des bureaux, antichambre), des bureaux attenants à la cour d'honneur.

Afin de permettre la réoccupation par les services et les élu-es, et d'assurer la sécurité du bâtiment, des travaux de décontamination et de rénovation des installations techniques ont été mis en œuvre (nettoyage, réfection de revêtements, remplacement des équipements techniques de sécurité incendie). Ces opérations ont démarré fin octobre 2019 pour s'achever en juillet 2020 avec une interruption pendant le confinement.

Le coût de ces travaux externalisés s'élève à 425 989.69 € TTC. Cette première phase de travaux a permis de remettre en service le hall d'honneur, les bureaux attenants au hall d'honneur et les salles dès la mi-mars 2020. Concernant les œuvres d'art, des travaux de nettoyage et de restauration ont été réalisés par des entreprises spécialisées pour, à ce jour, un coût de 21 972.17 € TTC dont 9251.17€ de valorisation du temps de travail en interne.

Les objectifs intégrés au programme de l'opération sont : un fonctionnement de la salle en configuration « Conseil

Municipal », avec une modularité ouvrant l'espace à d'autres modes de fonctionnement ; les aspects réglementaires relatifs aux questions de sécurité incendie et d'accessibilité ; l'ensemble des parties techniques liées à la Qualité de l'Air Intérieur ; à la performance énergétique ; et au choix de matériaux respectueux de l'environnement.

Le dispositif « 1% artistique » sera mis en œuvre dans le cadre de ce projet.

La garantie INCENDIE du contrat Dommages aux Biens souscrit auprès de l'assureur AMLIN comporte une franchise d'un montant de 750 000 € à la charge de la Ville de Grenoble. Le chiffrage des travaux de réfection de la salle « à l'identique » est en cours d'élaboration par les experts. Il permettra de définir le montant définitif de l'indemnisation prenant en compte le taux de vétusté.

Le Conseil municipal du jour a acté le lancement de cette opération et la recherche de financements permettant la réalisation des études par une équipe de maîtrise d'œuvre externe, puis la mise en œuvre des travaux.

Le calendrier prévisionnel est :
Consultation pour le choix d'un maître d'œuvre : Nov. 2020 – Avr. 2021
Etudes / Conception : 2ème Trim. – 4ème Trim. 2021
Travaux : 2nd Sem. 2022 – 1er Sem. 2023

Vincent Fristot, Adjoint à la Transition énergétique et à l'Immobilier municipal,

déclare : « L'Hôtel de ville est labellisé "Architecture Contemporaine Remarquable". Ce bâtiment emblématique réalisé à la fin des années 60, a été porté par de grands noms de l'architecture, tels que Maurice Novarina et Jean Prouvé. De nombreux artistes ont aussi accompagné cette œuvre. Le 1% artistique sera mis en œuvre dans le cadre de la réfection, et les œuvres restaurées. »

Le projet permettra de multiples usages de la salle. Comme dans chaque projet, une attention très particulière sera portée aux aspects environnementaux : qualité de l'air intérieur, performance énergétique, matériaux. »

► Renforcer la prévention bucco-dentaire chez les enfants

59-(23928). HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Convention d'objectifs et de financement au titre du fonds d'intervention régional entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Ville de Grenoble pour l'année 2020 - action prévention bucco-dentaire

Améliorer la santé bucco-dentaire des enfants issus de familles défavorisées : c'est un des objectifs du service municipal de santé scolaire.

Pierre-André Juven, Adjoint à la Santé et l'Urbanisme, déclare : « Les dépistages dentaires des jeunes enfants en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville ont montré qu'ils étaient particulièrement sujets à des problèmes

dentaires, notamment de caries. Il est donc important de renforcer la prévention bucco-dentaire dès le plus jeune âge et de permettre un suivi pour les familles en ayant besoin ».

L'action municipale « prévention bucco-dentaire », soutenue par l'Agence Régionale de Santé (ARS), est portée en ce sens. Son objectif ? Favoriser l'accès aux soins des enfants dépistés par un accompagnement adapté ou encore organiser des actions auprès des parents d'élèves.

► Vœu pour la relocalisation écologique et solidaire - La Ville de Grenoble se déclare en faveur de l'abandon de l'accord UE-Mercosur et en faveur de la relocalisation écologique et solidaire.

« Les crises actuelles exigent des réponses audacieuses afin de relever les défis sociaux, écologiques et démocratiques auxquels nous sommes confrontés. Il apparaît aux yeux de chacun-e que le projet d'un marché mondialisé et néolibéral est socialement et écologiquement insoutenable. Il met les populations en

compétition, encourage les réactions xénophobes et nationalistes, alimente la crise climatique et détruit nos moyens de subsistance. Nous ne pouvons pas continuer à approfondir cette mondialisation en négociant de nouveaux accords commerciaux tels que celui entre l'Union européenne et les pays du Mercosur. Nous avons au contraire besoin de nous assurer que les richesses produites restent sur les territoires et permettent une vie bonne pour toutes et tous. Cela nécessite de reconstruire et renforcer nos économies locales et régionales, tout en développant de fortes coopérations et solidarités internationales. Il en va de notre capacité collective à résister aux chocs sanitaires, économiques, financiers, sociaux présents et à venir. Voilà la voie que nous devons suivre pour fournir aux populations les biens et les services nécessaires, pour créer des emplois de qualité et en nombre suffisant, et pour transformer nos économies et nos sociétés en respectant les limites de la planète.

Nous nous engageons donc :

- à agir pour relocaliser la production de denrées alimentaires. La nourriture doit être produite aussi localement que possible. Cela nécessite une politique agricole et commerciale qui donne la priorité et renforce les systèmes agroécologiques locaux dans le monde entier, qui ne détruisent pas le climat et la biodiversité et qui soient basés sur des droits sociaux protecteurs.
- à agir pour relocaliser la production de biens essentiels autant que cela est possible et pertinent du point de vue

environnemental, tout en aidant les pays du Sud à développer leurs propres productions. En particulier, la production des biens essentiels du quotidien, ainsi que les produits nécessaires pour assurer des services publics de haute qualité, doivent être l'être sur des bases régionales et dans le respect de normes environnementales strictes et de droits sociaux et du travail élevés.

- à re-municipaliser et/ou renforcer les services publics locaux afin de garantir une haute qualité de service pour un coût abordable à toutes les populations, tant pour l'eau, que l'assainissement, la santé, l'éducation ou encore les transports. Cela implique que les services publics soient exclus des accords de libéralisation du commerce, que les cadres juridiques existants donnent aux autorités locales la possibilité d'agir en ce sens et qu'elles disposent des ressources nécessaires pour le faire.

- à œuvrer pour que les pouvoirs publics puissent inclure une préférence pour les fournisseurs locaux dans la passation des marchés publics. Donner aux collectivités territoriales le droit de décider par elles-mêmes permettra aux marchés publics de devenir un puissant soutien à la relocalisation de nos économies afin de satisfaire les besoins des populations. Pour ce faire, les droits humains, les principes de complémentarité, solidarité et de soutenabilité doivent s'imposer aux règles qui organisent le commerce et l'investissement.

Nous demandons donc aux gouvernements et parlementaires :

- d'élaborer et de promouvoir un cadre juridique qui contribue à la relocalisation écologique et solidaire de l'économie ainsi qu'à des services publics solides ;
- de placer les droits humains, les droits sociaux, la protection du climat et de la biodiversité au-dessus du droit commercial afin d'établir des relations commerciales fondées sur une solidarité et une coopération internationales solides ;
- d'abandonner l'accord UE-Mercosur, ainsi que d'autres accords similaires tels que le CETA, car ils aggravent les crises actuelles. »